

*Recours au Règlement—M. Cooper*

Quelles sont les questions que le gouvernement a demandé de transformer en avis de motion et partant de reléguer aux oubliettes? J'ajouterai que les questions viennent de tous les partis politiques et portent sur des sujets comme l'aide gouvernementale aux sociétés pétrolières, le transport des déchets dangereux, le financement gouvernemental de la Planification de l'emploi, l'origine des fruits achetés par le gouvernement fédéral, les allègements fiscaux accordés aux entreprises, et les exonérations fiscales consenties aux entreprises qui contribuent à la publicité sur la libéralisation des échanges qui paraît dans les journaux.

Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas nous dire combien d'argent il a consacré à l'exploration pétrolière? Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas nous dire combien de demandes il a reçues et approuvées pour les programmes de planification de l'emploi en Ontario? Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas nous dire où il achète ses fruits? Pourquoi ne veut-il pas nous dire à combien se sont élevées les dépenses fiscales au titre de la promotion commerciale de l'Accord de libre-échange?

J'invite Votre Honneur à repousser très rapidement, très énergiquement et de façon catégorique cette demande du gouvernement. La présidence a déjà reconnu l'importance de ces questions.

Le 18 mai dernier, vous avez affirmé, monsieur le Président, que ceux qui au service du public sont chargés de préparer des réponses aux questions doivent se rendre compte que le délai de 45 jours a été adopté dans un but précis. Le fait de transformer les questions en avis de motion va entraîner des retards littéralement interminables.

Monsieur le Président, vous avez également déclaré:

Dans la majorité des cas, il n'y a vraiment aucune raison de ne pas nous fournir ces réponses. Je le répète, je ne puis lui intimer l'ordre de s'exécuter car je n'en ai pas le pouvoir.

Ce que je voudrais ajouter c'est que Votre Honneur a le pouvoir de refuser la demande déraisonnable du gouvernement qui veut transformer ces questions parfaitement légitimes en avis de motion, ce qui les relègue aux oubliettes. Si la présidence autorise le transfert de ces questions aux avis de motion portant production de documents, elle se trouvera à créer un très déplorable et très dangereux précédent. Acquiescer à la demande du gouvernement, ce serait anéantir beaucoup de progrès réalisés grâce à la réforme parlementaire. Cela nous ramènerait au bon vieux temps où les questions traînaient au *Feuilleton*, privant les députés d'une façon efficace d'obtenir des renseignements pertinents importants.

J'estime que les questions que le député de Peace River vous a signalées et vous a demandé d'examiner sont importantes. Ce sont des questions valables. Elles demandent des renseignements très importants. J'ai confiance, monsieur le Président, que vous respecterez l'intention qui animait le Parlement quand il a adopté la réforme parlementaire, laquelle invitait évidemment le gouvernement à répondre effectivement aux questions inscrites au *Feuilleton*.

J'ai confiance que Votre Honneur va refuser cette demande. Je reconnais qu'il se peut qu'à l'occasion le gouvernement reçoive une question qui exige une réponse extrêmement détaillée, ou qui ferait peut-être mieux l'objet d'un débat. Dans ces quelques occasions, plutôt que de demander à la présidence de trancher et de se faire le complice de sa décision, ce qui entraînerait une foule de problèmes, il pourrait soumettre les questions aux leaders parlementaires. Ceux-ci, étant des hommes et des femmes honorables, verraient rapidement s'il est légitime de les transférer et de les débattre à la Chambre.

Il existe une formule que l'on peut utiliser dans les rares occasions où un tel transfert serait requis. Les leaders parlementaires pourraient s'entendre sur un ordre de la Chambre portant transfert de ces questions. Jusqu'à ce que ce mécanisme soit mis en place, je pense que nous créons un dangereux précédent si nous permettons que ce processus soit accepté.

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement à ce sujet, afin de prêter main forte à mes collègues qui s'opposent à la tentative du gouvernement de s'en prendre au véhicule tout à fait pertinent que constituent les questions au *Feuilleton*.

Ceux d'entre nous qui siègent dans l'opposition comprennent qu'il y a très peu de façons d'obtenir des renseignements des gouvernements. Je crois qu'il serait juste de dire que la période des questions constitue le véhicule privilégié pour soulever des questions. Si nous voulons obtenir des renseignements précis, alors, les questions au *Feuilleton* constituent la seule façon d'y parvenir.

Ainsi, j'ai fait inscrire au *Feuilleton*, le 20 avril, une question qui porte sur l'importation de matières dangereuses au Canada. Je voulais obtenir des chiffres précis sur le nombre de tonnes de déchets dangereux, car je me doutais, avant qu'aucun article sur la question ne soit publié dans les journaux, que des problèmes se posaient dans ce domaine. Selon moi, ces renseignements ne prêtent ni au sectarisme ni à la controverse et ils m'aideraient à m'acquitter de mes responsabilités en tant que